

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE
MARDI 20 DECEMBRE 2016 A 20 H 30 À LA SALLE DE LA MAIRIE**

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public de la Commune qui pourrait être réalisé sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard et le bilan prévisionnel correspondant. Monsieur le Maire précise que la Commune peut prétendre à une subvention de l'ordre de 67 % dans le cadre de la réalisation de ce diagnostic. Le Conseil Municipal prend une délibération, à l'unanimité, approuvant la réalisation de ce diagnostic par le SMEG pour un montant HT de 2 299,50 €.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la consultation lancée par la Commune de CODOLET suite à la convention pour la constitution d'un groupement de commandes CODOLET, ORSAN et CHUSCLAN pour le marché d'entretien de l'Eclairage Public, et après négociation, c'est l'Entreprise VALETTE qui a été retenue.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la consultation lancée par la Commune de CODOLET suite à la convention pour la constitution d'un groupement de commandes CODOLET et ORSAN pour le marché de nettoyage des rues, c'est l'Entreprise NICOLLIN seule à avoir présenté une offre qui a été retenue. La Commune d'ORSAN va confirmer la variante retenue en fonction des propositions.
- Monsieur RENVERSEAU informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'arrivée d'un nouveau médecin sur la Commune, les travaux réalisés par les agents des services techniques sont en cours dans les locaux de l'Ancienne Poste.
- Madame PRIM informe le Conseil Municipal que les colis de Noël ont été préparés et distribués.
- Monsieur ROUMEAS demande où en sont les démarches pour l'acquisition du terrain de Monsieur SEVEYRAC à proximité du CD 121. Celles-ci sont terminées. A ce jour, le dossier suit son cours auprès de l'Unité Territoriale de Bagnols sur Cèze pour une réalisation prévue en 2017.
- Madame BALLATORE informe le Conseil Municipal des points suivants :
 - La crèche interentreprises va être reprise par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
 - L'informatisation de la bibliothèque est en cours et c'est très long car très minutieux.
 - La population a été informée de la fermeture de la Bibliothèque pendant les vacances de Noël.
 - L'embellissement du village est en cours sur des zones liées à la convention passée avec les habitants.